HAL
open science

L'articulation des monnaies : questions sur la fongibilité et la convertibilité

Jérôme Blanc

To cite this version:

Jérôme Blanc. L'articulation des monnaies : questions sur la fongibilité et la convertibilité. Journée d'étude "Souveraineté et espaces monétaires dans les Amériques", May 2006. halshs-00080392

HAL Id: halshs-00080392

https://shs.hal.science/halshs-00080392v1

Submitted on 16 Jun 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Blanc / LEFI *

Texte présenté lors de la journée d'étude « Souveraineté et espaces monétaires dans les Amériques », CEPSE / LEPII, Université Pierre Mendès-France Grenoble 2 et MSH, 29-30 mai 2006.

L'ARTICULATION DES MONNAIES : QUESTIONS SUR LA FONGIBILITÉ ET LA CONVERTIBILITÉ

INTRODUCTION [1]

L'analyse de la monnaie a beaucoup progressé dans les sciences sociales depuis quelques décennies. En distinguant monnaies à usages spécifiques et monnaies à tous usages, Polanyi (1957) a permis de rendre compte de l'existence de monnaie ailleurs que dans les seules sociétés occidentales modernes et de briser la fable du troc (Servet, 1988). En travaillant sur les marquages sociaux de l'argent, Zelizer (1994) a permis de rompre avec le mythe de la monnaie comme pur instrument quantitatif, interchangeable et impersonnel. En restituant à la monnaie la dimension éthique et hiérarchique que la science économique et bien trop d'études non économiques négligent au profit de sa seule dimension interindividuelle, Aglietta et Orléan (1998) ont permis de voir plus clairement en quoi une approche purement économique est incapable de saisir cet objet dans ce qu'elle a d'essentiel. Théret (2006) prolonge ces travaux en montrant en quoi les crises monétaires sont incompréhensibles au moyen des seuls outils conceptuels économiques.

L'un des résultats a aussi été d'identifier comme normale la coexistence de formes monétaires distinctes dans les sociétés modernes (Blanc, 2000). Ceci conduit à

---

* Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (ex Centre Auguste et Léon Walras), Institut des sciences de l'homme, 14 avenue Berthelot, 69363 Lyon cedex 07 (France). Tél : 04 72 72 64 07, fax : 04 72 72 65 55. E-mail : Jerome.Blanc@univ-lyon2.fr

[1] Certains éléments de ce texte ont été présentés lors du colloque « Économistes et anthropologues face à la mondialisation » organisé par le CLERSE et l'unité de recherche Territoire et mondialisation (IRD), à Lille, les 16-17 mars, puis lors de l'Atelier interdisciplinaire « La nature de la monnaie » organisé par l'Université Laurentienne, à Sudbury (Ontario, Canada) les 5-6 mai 2006. Je remercie en particulier Jean-Michel Servet, André Orléan, Jaime Marques-Pereira, Bruno Théret, Ludovic Desmedt, Jean-François Ponsot et Pepita Ould-Ahmed pour leurs commentaires et critiques, et comme le veut la formule je reste seul responsable des erreurs et des défauts du texte.

interroger un postulat économiste fondateur, qui consiste à concevoir la monnaie comme parfaitement fongible (autrement dit, les avoirs monétaires sont indifférenciés et interchangeables), et d'où il résulte que les relations entre monnaies sont analysées au travers du critère de concurrence. Ces deux idées fondatrices posent problème : dans des espaces monétaires caractérisés par la concurrence et la fongibilité, comment en effet comprendre la coexistence permanente de formes monétaires distinctes ? ne devrait-on pas observer au contraire une progressive simplification du paysage, sous l'action conjuguée du mécanisme de la concurrence et des pouvoirs publics soucieux de leur souveraineté monétaire ?

Ce texte vise à revenir sur ces deux points, fongibilité et concurrence. La thèse développée est que la façon dont les monnaies sont articulées ne relève pas nécessairement de la concurrence. Une explication majeure est l'imparfaite fongibilité des monnaies.

La critique de la fongibilité n'est certes pas nouvelle. Déjà, la présentation par Polanyi (1957) des monnaies primitives allait dans ce sens. Mais elle est de plus en plus courante dans les études sociologiques et anthropologiques des pratiques budgétaires, financières et monétaires, et la critique est passée de l'examen des pratiques anciennes ou de sociétés primitives aux pratiques modernes. Ces études donnent à voir un ensemble de facteurs qui orientent l'usage et l'articulation des avoirs monétaires et des formes de monnaies. Nombreux sont les travaux qui, principalement depuis les années 1980 et surtout 1990, vont dans ce sens. On peut citer ici, à titre d'exemple, des travaux de sociologues (Zelizer 1994, Singh 1997, Pahl 2000), d'anthropologues (Crump, 1981, qui développe un chapitre sur les « *boundaries of money* » ; Parry et Bloch, 1989), de psychologues (Salmona, 1999) mais aussi d'économistes hétérodoxes (Mélitz 1970, Servet 1978, 1981, 1996 et 2006b, Vallat 1999, Guérin 2000 et 2003) et parfois d'économistes orthodoxes, comme Thaler (1991), qui considère quelques cloisonnements dans les usages de la monnaie comme l'une des pratiques bizarres qui placeraient les individus à la limite de la rationalité. Parmi ces travaux, l'étude la plus marquante est sans doute celle de Zelizer (1994), qui réfute le caractère fongible de la monnaie en mettant au jour un ensemble de pratiques de cloisonnement et leur pérennité au cœur même des sociétés modernes, puisqu'elle s'intéresse aux Etats-Unis entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe.

De toute évidence, les banderilles contre le postulat de fongibilité se sont donc multipliés. Il manque, en revanche, un essai de systématisation de ces analyses des cloisonnements monétaires et une étude de ses conséquences, particulièrement sur la concurrence. Ce texte propose une telle systématisation en déconstruisant le concept de

fongibilité au moyen d'une grille de lecture théorique rendant compte de la diversité des pratiques monétaires et des formes de la monnaie dans les sociétés modernes.

Une première partie procède à la déconstruction du concept de fongibilité. Elle définit le concept et place au centre de l'analyse les avoirs monétaires, définis quantitativement (une certaine quantité de monnaie) et surtout, ici, qualitativement : ils prennent une forme monétaire particulière, sont insérés dans un univers symbolique et portent des marqueurs socio-économiques qui orientent leurs usages. Ceci permet de discuter en profondeur d'une part l'indifférenciation et d'autre part la convertibilité, qui sont deux critères définitionnels de la fongibilité. Apparaissent en contrepoint des différences de qualités entre les avoirs monétaires ainsi que des relations sous la forme de conversions, entendues dans un sens anthropologique et au contenu diversifié.

Sur ces bases, une seconde partie identifie des modes élémentaires d'articulation monétaire : le mode égalitaire (qui renvoie à la concurrence), le mode hiérarchique (qui établit des relations de subordination) et le mode autonome (qui isole les monnaies). La concurrence est donc relativisée. La combinaison de ces modes élémentaires permet par ailleurs de rendre compte d'autres modalités d'articulation : certaines consistent à affecter un pouvoir d'achat par le biais de formes monétaires spécifiques, dans des circuits socio-économiques, d'autres affectent un pouvoir d'achat du fait de marqueurs socio-économiques, d'autres enfin opèrent une domestication en dépouillant les avoirs monétaires de leurs qualités d'origine pour les revêtir de nouvelles qualités, nécessaires en particulier pour pénétrer un nouvel univers symbolique

1. UN CADRE D'ANALYSE : DES QUALITÉS DES AVOIRS MONÉTAIRES À LA CRITIQUE DU POSTULAT DE FONGIBILITÉ

Comme point de départ, nous proposons ici un cadre d'analyse qui permette de rendre compte de la monnaie, de ses usages et de leurs articulations selon une optique institutionnaliste ouvrant la perspective économiste à celle sociologue et anthropologue. Dans ce but, il faut décaler la perspective et considérer la monnaie d'abord du point de vue des avoirs monétaires, que l'on peut caractériser quantitativement et qualitativement. Leur dimension qualitative apparaît centrale pour raisonner sur les modalités de fusion et de conversion des avoirs.

1.1. Le cadre d'analyse

a. Première approche de la fongibilité

Une définition simple de la fongibilité peut être obtenue à partir des caractérisations courantes de la monnaie elle-même par les économistes. La monnaie apparaît comme un « moyen de paiement généralisé » ou « universel » ; dans le langage polanyien, la monnaie moderne est une « monnaie à tous usages », ou *all purpose money*. Autrement dit, la monnaie n'a pas d'usages prédéfinis, elle est utilisable dans tous les usages monétaires possibles ; la monnaie compte et paye tout ce qui est comptable et payable en monnaie. De cette caractérisation, on peut déduire que la fongibilité correspond à l'indifférenciation d'avoirs possédés sous forme de monnaie et convertibles entre eux : la diversité de ces avoirs et des formes monétaires qu'ils prennent[2] ne saurait atténuer le caractère généralisé ou universel de leurs usages, et aucun cloisonnement ne saurait empêcher le passage d'une forme monétaire à une autre. Une telle conception conduit à se poser deux questions principales : d'une part, sur la réalité de l'indifférenciation des formes de la monnaie et des avoirs possédés sous une forme ou sous une autre, et, d'autre part, sur le degré de convertibilité de ces formes.

L'idéal-type économiste de la fongibilité permet cependant deux interprétations : une interprétation forte et une interprétation faible.

La fongibilité au sens fort consiste en l'indifférenciation de chacune des formes de la monnaie et, partant, de chacun des avoirs possédés en monnaie, et en la parfaite convertibilité des formes de la monnaie entre elles. La convertibilité des formes de la monnaie entre elles permet de définir un espace monétaire pertinent : par exemple, un territoire doté d'une monnaie propre doit dans ce cadre assurer la convertibilité parfaite des formes de cette monnaie. L'indifférenciation implique que chaque forme monétaire est employable dans tous les usages monétaires possibles. Si l'on se contente d'observer les formes monétaires courantes, qui se résument dans les moyens de paiement nationaux et ceux étrangers, ceci implique que non seulement la monnaie nationale, ainsi que les monnaies étrangères employées sur un territoire national, soient totalement indifférenciées dans leurs usages ; mais aussi que chacun des instruments composant chacune de ces monnaies soit totalement indifférencié dans ses usages : la monnaie manuelle comme la monnaie scripturale, les petites pièces comme les gros billets, la monnaie scripturale mobilisée par chèque comme celle mobilisée par ordre de virement

---

[2] C'est-à-dire, ainsi qu'elles sont définies plus loin dans ce texte, les divers instruments monétaires utilisables en paiement.

ou par carte bancaire. De ce fait, les avoirs monétaires doivent être eux aussi totalement indifférenciés dans leurs usages possibles. Pourtant, un commerçant n'acceptera sans doute pas le règlement en piécettes d'un bien d'un prix élevé (et la loi pourra lui donner raison), il regardera avec suspicion un enfant présentant un gros billet pour payer un produit de faible prix bon marché, il refusera (contre la loi) un règlement au moyen d'un billet dont beaucoup de contrefaçons circulent, etc. Une multitude d'exemples rendent difficilement tenable une telle conception de la fongibilité.

La fongibilité peut se concevoir en un sens faible. En ce sens, elle combine une indifférenciation relative et des degrés de convertibilité. Elle consiste en l'indifférenciation globale de la monnaie, prise comme la somme de tous les avoirs détenus sous toutes les formes monétaires ; en ce sens, une forme particulière peut ne pas être employable dans tous les usages monétaires possibles mais, par sa conversion en d'autres formes, les utilisateurs parviennent à couvrir l'ensemble des usages monétaires possibles. Si la fongibilité doit être parfaite, cette perfection ne peut donc que résulter de cette combinaison permettant de passer outre l'imparfaite fongibilité de tout ou partie de ses composantes.

b. Les qualités des avoirs monétaires

Selon les vues anthropologique et sociologique des usages monétaires, l'unité de base de l'analyse n'est pas la monnaie (catégorie trop générique et abstraite) mais ses manifestations et, plus particulièrement, le sens qui leur est donné. C'est pourquoi ici le point de départ sera l'avoir monétaire, autrement dit la disponibilité d'un actif sous forme de monnaie. Au-delà de la quantité de monnaie qu'il représente, un avoir monétaire se distingue d'autres avoirs selon trois critères qualitatifs : la forme monétaire prise par cet avoir, l'univers symbolique dans lequel il est inséré un ensemble de marqueurs socio-économiques.

Formes monétaires

Par « formes monétaires », nous entendrons les divers instruments monétaires utilisables en paiement. Ces instruments monétaires sont diversifiés, jusque dans les sociétés occidentales modernes et financièrement stables. Ils comprennent les moyens de paiement dont se compose la monnaie habituelle : dans des États à « monnaie territoriale » (Helleiner), c'est-à-dire où l'on a imposé une exclusivité monétaire nationale, il s'agit des pièces, billets et monnaies bancaires d'origines différentes, mais aussi des formes dérivées et spécifiques qui accumulent, par prépaiement, un pouvoir d'achat sur une forme qui peut être celle d'une carte (dans ce cas, il s'agit d'un portemonnaie électronique). Ils comprennent aussi des moyens de paiement parallèles : depuis les monnaies étrangères employées localement jusqu'à des instruments

spécifiques comme les bons d'achat, ou *vouchers* (dont les plus connus sont les titres restaurant), en passant par des monnaies locales comme les monnaies sociales et les systèmes de fidélisation de la clientèle au moyen de points d'achat (dont les plus connus sont les *miles* des compagnies aériennes)[3].

Univers symbolique

Par « univers symbolique »[4], nous entendrons un espace homogène de représentations caractérisé par une hiérarchie en valeurs et des normes morales. Un univers symbolique dispose de sa propre légitimité et de ses propres modes de légitimation, que l'on peut articuler à de grandes structures telles que l'identité nationale, l'univers domestique, la parenté, l'échange et l'univers marchands, des univers professionnels, etc. Il y a donc une souveraineté propre à chaque univers symbolique, cette souveraineté étant dévolue à des personnes (le chef de famille, le chef d'entreprise…) ou à des institutions spécifiques (la banque centrale) ou encore présente de manière diffuse de sorte qu'elle est portée par l'ensemble de la communauté. Cette souveraineté se traduit par l'usage d'une unité de compte spécifique ou d'un ensemble spécifique d'unités de compte, ainsi que de modes de hiérarchisation et de valorisation des biens spécifique. D'une certaine façon, l'univers symbolique relève de la catégorie éthique de la confiance identifiée dans Aglietta et Orléan (1998) : la confiance éthique relève d'une adhésion collective à un système de valeurs et de représentations qui définissent un univers symbolique particulier. En ce sens, on peut considérer l'espace des pratiques monétaires organisé autour d'une monnaie nationale comme un univers symbolique propre ; mais, imbriqués dans cet univers symbolique national et parfois en contact avec plusieurs de ces univers nationaux, peuvent être identifiés des univers symboliques subordonnés qui empruntent à celui-ci tout en proposant une hiérarchie des valeurs spécifiques. On peut comprendre, en ce sens, l'existence de « monnaies sociales » émises par des associations qui prétendent construire à l'échelle d'une communauté *ad hoc* un ensemble de représentations et de pratiques pour partie autonomes, autour d'une unité de compte interne.

Marqueurs socio-économiques

Un univers symbolique produit des normes, qui définissent les limites des usages sociaux de la monnaie et qui peuvent aussi orienter ces usages. Par « marqueurs socio-économiques », nous entendrons des procédures de différenciation des avoirs

---

[3] On a traité de cette diversité monétaire dans plusieurs textes et en particulier dans deux ouvrages : sur les monnaies en général, Blanc (2000) ; sur les monnaies sociales, Blanc (dir.) (2006).

[4] Cette idée est empruntée à Jaime Marques-Pereira et Bruno Théret (2002) et à Ludovic Desmedt (2006).

dans leurs usages, indépendamment de la forme monétaire que ces avoirs prennent. L'existence de tels marqueurs contrevient donc à l'hypothèse de fongibilité de la monnaie dès lors qu'ils ont une influence sur l'usage en paiement des sommes reçues.

L'existence de formes monétaires et d'univers symboliques différents ainsi que la présence de marqueurs socio-économiques confère à la monnaie une dimension qualitative que la science économique rejette comme résidu historique voué à disparaître ou comme bizarrerie à la lisière de la rationalité voire en dehors d'elle, pour ne se consacrer qu'à la quantité. Or ces éléments permettent d'aborder de façon critique les deux critères combinés de définition de la fongibilité : l'indifférenciation des avoirs monétaires et leur convertibilité.

1.2. Le critère d'indifférenciation

a. Critiquer l'indifférenciation

L'indifférenciation de la monnaie semble pourtant tomber sous le sens. De façon générale, en effet, la monnaie moderne est vue comme un « *moyen de paiement universel* », ou, selon d'autres formulations très proches, un « *moyen de paiement généralisé* », un « *pouvoir d'achat illimité* » ou encore un « *pouvoir d'achat indéterminé* »[5]. Universalité, généralité, illimitation ou indétermination peuvent présenter des nuances mais renvoient, de façon générale, à l'idée selon laquelle, à la différence du troc primitif ou de formes inachevées de monnaies que l'on rencontrerait dans certaines sociétés, la monnaie permettrait d'accéder à l'ensemble des biens et services disponibles dans l'économie. L'indifférenciation est donc cette absence par principe d'affectation de la monnaie ou de ses formes spécifiques à des destinations particulières. Les formes prises par les avoirs monétaires apparaissent ainsi équivalentes et substituables.

On a montré par ailleurs que l'approche polanyienne, fortement critique à l'égard des conceptions économistes habituelles de la monnaie, ne va pas très au-delà de ces conceptions une fois qu'elle a posé une distinction forte entre monnaies primitives et monnaies modernes (Blanc, 2006d). Les monnaies primitives seraient caractérisées par leur spécialisation et seraient dès lors des *special purpose money*, ou monnaies à usages spécifiques. Au contraire, les monnaies modernes seraient caractérisées par l'extrême extension de leur usage et seraient dès lors des *all purpose*

---

[5] Voir par exemple, et dans des registres très différents, Marx (1859 : 409), Mises (1985 : 422), Goodhart (1989 : 34) et Wray (1990 : 11).

money, monnaies à tous usages (Polanyi, 1975 et 1968). Pour Polanyi, les monnaies modernes sont donc bien identifiables par l'indifférenciation dans leurs usages.

Il existe pourtant bien des formes de différenciation, qui se traduisent par l'affectation de moyens de paiement ou d'avoirs à des destinations plus ou moins précises. Si l'on tente de synthétiser les éléments présents dans un vaste ensemble de textes relativement récents, il semble apparaître des facteurs d'orientation des usages et des conversions monétaires de type socio-économique, réglementaire, cognitif et moral. Pour certains, l'orientation joue directement sur les formes monétaires. Les facteurs d'ordre socio-économique par exemple créent de fait des circuits d'usage monétaire plus ou moins étanches caractérisés par des formes monétaires distinctes. Certains facteurs d'ordre réglementaire créent des formes monétaires dont les usages sont fortement orientés : ce sont des monnaies à validité limitée. Pour d'autres, l'orientation joue uniquement sur les avoirs monétaires *via* des marquages qualitatifs. Des règles comptables rigidifient les usages monétaires en établissant des barrières plus ou moins étanches entre eux. Des facteurs d'ordre moral orientent les usages monétaires en fonction de la hiérarchie des valeurs ayant cours, ce qui se traduit notamment par une orientation selon l'origine des revenus. Enfin des facteurs d'ordre cognitif conduisent à établir des cloisonnements dans les usages monétaires afin de simplifier la gestion budgétaire.

b. La séquence des opérations : depuis les sources de revenus jusqu'aux paiements

La différenciation des avoirs peut être opérée par leurs détenteurs ou leurs gestionnaires à plusieurs moments de la séquence des opérations qui conduisent aux usages monétaires en paiement.

Le paiement peut être vu comme le règlement d'une dépense ou d'une dette préalable par l'emploi d'un avoir monétaire. Dans la fongibilité telle qu'entendue plus haut, la transaction à payer est autonome des avoirs et des formes par lesquelles on paie. Cette autonomie permet de fondre les avoirs et les formes monétaires en un ensemble homogène apte à régler de façon indifférenciée tout type de dépense ou de dette. Ceci conduit à identifier une séquence de facteurs qui, en principe, ne doivent pas orienter l'étendue des paiements réalisables : l'origine des revenus, le mode de leur comptabilisation, le mode de leur mise en réserve, les formes de la monnaie servant au paiement.

L'origine des revenus est aisément identifiable pour qui les gère : produit du travail, de placement, de dons ou d'allocations, revenu régulier ou exceptionnel, revenu légal ou clandestin, etc. La fongibilité exige que ces sources de revenus ne déterminent pas leur usage monétaire ultérieur, en particulier via leur comptabilisation et leur mise

en réserve. La comptabilisation consiste à enregistrer, au moyen d'une unité de compte, une opération d'entrée de revenu, de sortie de revenu ou encore d'affectation de revenu. L'enregistrement peut être formel ou non, depuis l'enregistrement dans les systèmes comptables obligatoires et normés pour les entreprises jusqu'à la simple mise en mémoire d'une opération par une personne, en passant par l'enregistrement dans un logiciel de gestion des comptes pour les ménages. La mise en réserve, quant à elle, consiste à déposer une somme dans une réserve en attendant son usage ultérieur comme dépense, comme prêt ou comme placement[6]. On comprend aisément que les modes de mise en réserve puissent être très liés aux origines des revenus et à la comptabilisation. Tout ceci donne aux avoirs monétaires disponibles leur couleur, voire leur odeur[7] ; bref : une qualité qui les différencie les uns des autres.

c. L'étendue des paiements possibles

L'ensemble des qualités de la monnaie (forme monétaire, marqueurs socio-économiques et univers symbolique) joue sur l'étendue des paiements possibles. Cette étendue se déploie dans quatre dimensions, qui correspondent à autant de limites à l'usage des avoirs monétaires : dans le temps, dans le territoire, dans l'espace des biens et services et dans l'espace social.

L'horizon temporel d'utilisation d'un avoir monétaire n'est pas infini ; il est à tout le moins borné par la capacité de projection individuelle dans l'avenir. Il renvoie à un horizon prospectif, c'est-à-dire un horizon au-delà duquel l'incertitude est telle que l'on ne réalise plus d'opérations à cette échéance. Cette incertitude peut provenir d'une inflation subie, mais aussi de règles de dépréciation de la monnaie comme on les met en place, par exemple, dans les dispositifs de monnaie fondante. Cet horizon renvoie aussi à la durée de vie des supports manuels qui servent au paiement (les titres restaurant, par exemple, ont une durée de vie limitée légalement à quelques mois), ainsi qu'à la

---

[6] La différence entre la mise en réserve et le placement ne va pas de soi. Un critère discriminant peut être celui de la liquidité, définie habituellement comme la capacité de récupérer la valeur d'un actif. La récupération de la valeur d'un avoir mis en réserve se fait sans aucun risque et de façon immédiate (par exemple, ouvrir un coffre, ouvrir une enveloppe contenant des billets, retirer des fonds d'un compte courant ou d'un livret A…). En revanche, le placement implique un certain risque sur la valeur de l'actif et sa récupération peut n'être pas immédiate (par exemple, des titres de SICAV, un compte à terme…).

[7] C'est ainsi que, en français, on parle d'argent sale, d'argent gagné au noir (ou au « black »), etc. La fameuse expression « l'argent n'a pas d'odeur », provenant de l'argent gagné des vespasiennes installées par l'empereur romain, induit généralement en erreur : pour que l'argent perde son odeur, ou sa couleur, il faut lui faire subir une séquence de conversions qui le « blanchit », c'est-à-dire lui fait perdre ses marqueurs socio-économiques.

possibilité de réutilisation du moyen de paiement considéré (les titres restaurant par exemple sont légalement non réutilisables).

Le territoire au sein duquel un avoir monétaire est utilisable sans nécessité de conversion possède une limite maximale qui est celle de l'univers symbolique dans lequel il s'inscrit. Ce territoire de validité ne recouvre pas forcément le territoire de la souveraineté étatique : une monnaie locale, par exemple, circule sur un territoire beaucoup plus restreint ; au contraire, une monnaie comme le dollar dispose d'un territoire de validité beaucoup plus large que le territoire des Etats-Unis.

Une troisième limitation concerne l'espace des biens et services. Les marqueurs socio-économiques limitent parfois très fortement l'usage d'avoirs, indépendamment de la forme monétaire qu'ils prennent. Certaines formes monétaires sont quant à elles construites sur le principe même d'orientation de leur usage ; c'est le cas des *vouchers* ou bons d'achat : les titres restaurant ne permettent en principe de régler que des biens ou des services de restauration ou des produits alimentaires.

Enfin, une quatrième limitation concerne l'espace social, qui là encore peut être limité par les marqueurs socio-économiques comme par la forme monétaire elle-même. Certaines formes monétaires ne sont accessibles qu'à certaines catégories sociales : les monnaies d'or sous l'ancien régime par exemple, mais aussi la monnaies scripturale bancaire, à laquelle les exclus bancaires n'ont pas accès, ou encore ces bons d'achat dont bénéficient certaines populations seulement (les salariés de certaines entreprises, pour les titres restaurant).

d. Conséquences sur la fongibilité

Le postulat économiste de fongibilité exige que l'usage en paiement de sommes reçues préalablement ne soit pas orienté par leur source, par la façon dont elles ont été comptabilisées et par la façon dont elles ont été mises en réserve. Dans son sens faible, le principe de fongibilité n'exige cependant pas l'interchangeabilité parfaite des sources de revenus, des modes de comptabilisation et des modes de mise en réserve ainsi que l'absence totale d'influence de ces éléments sur les choix quant aux avoirs et aux formes monétaires employées en paiement : il exige seulement la substituabilité finale de ces avoirs et de ces formes, autrement dit la capacité de pouvoir employer n'importe quel avoir pour n'importe quel paiement, le seul critère de choix étant celui de l'adéquation de la somme utilisable avec le montant exigé pour la dépense. Les avoirs monétaires peuvent donc être colorés : l'essentiel est que leur couleur s'estompe au moment de leur usage en paiement. Cette décoloration suppose une opération de transformation symbolique, autrement dit une conversion : une différenciation des avoirs doit être compensée par leur convertibilité. Or, comme nous le verrons, la

convertibilité, au sens anthropologique du terme, est un processus complexe dont on ne peut être assuré. Ces difficultés à respecter l'indifférenciation des monnaies et leur convertibilité contredisent ainsi le postulat économiste de fongibilité de la monnaie. Il est dès lors préférable de raisonner sur des degrés et des modèles de fongibilité, plutôt que sur un absolu.

1.3. Le critère de convertibilité

L'autre critère majeur de définition de la fongibilité de la monnaie est sa convertibilité. Il pose tout autant de problèmes que le critère de l'indifférenciation. La convertibilité ne peut pas être comprise ici comme la seule garantie de pouvoir passer d'une monnaie à une autre au moyen d'un taux de change fixe ou flottant pour un ensemble diversifié d'opérations. Cette situation est un cas très particulier de procédures beaucoup plus complexes et étendues de conversions, qu'une approche institutionnaliste combinant sociologie économique et anthropologie permet de mettre à jour. Une conversion consiste d'abord, comme on le verra, à transformer les caractéristiques qualitatives d'un avoir monétaire, ce qui peut nécessiter une transformation quantitative. Ceci implique que l'on ne peut confiner la notion de convertibilité aux seuls contacts entre monnaies différentes (au sens de monnaies d'autorités monétaires différentes).

a. Le problème de la conversion

La différenciation possible des avoirs, *via* la forme monétaire qu'ils prennent, l'univers symbolique dans lequel ils s'insèrent et les marqueurs socio-économiques qu'ils reçoivent, fait qu'on peut les considérer par principe comme deux « monnaies » différentes. L'anglais permet de procéder plus clairement à un tel décalage, en qualifiant de « *monies* » des avoirs différenciés, comme le fait Zelizer (1994), ce qui les distingue à la fois des « *currencies* » et de « money » (au singulier comme au pluriel). Bien sûr, si deux avoirs prennent la même forme monétaire, ne portent aucun marquage socio-économique et appartiennent au même univers symbolique, on peut considérer qu'il y a fongibilité et que l'on est face à une même monnaie. Si au contraire ces avoirs sont différenciés d'une façon ou d'une autre, il faut par principe considérer que leur fongibilité n'est pas assurée et c'est donc ici qu'intervient l'analyse des conditions de leur fongibilité et, au fond, de leur articulation *via* des processus de conversion.

Dans ce cadre, la comparabilité d'un avoir monétaire avec d'autres, qu'on peut aussi appeler commensurabilité, prend la forme *a minima* de la possibilité d'estimation commune. Prenons un avoir A_i : au plan quantitatif, il est défini par une certaine quantité (x_i) d'une monnaie M_i ; au plan qualitatif, il est caractérisé par la forme

monétaire F_i qu'il prend, par l'univers symbolique U_i dans lequel il s'insère et par un ensemble E_i de marqueurs socio-économiques. La comparabilité de cet avoir suppose qu'on peut le rapporter, quantitativement, à un avoir A_j, caractérisé par le même ensemble de critères, au moyen d'un taux d'équivalence (r) tel que $r = x_i / x_j$.

Comparer au moyen d'équivalences n'implique pas la possibilité de transformer les caractéristiques d'un avoir.

Par conversion, dans le sens anthropologique du terme, nous pouvons entendre la transformation des caractéristiques d'un avoir de sorte que tout ou partie de la forme monétaire qu'il prend, de l'univers symbolique dans lequel il s'insère et des marquages socio-économiques qu'il porte, est transformé.

Le change au sens des économistes et de la vie courante consiste en une conversion opérée sur la forme monétaire : par exemple, la conversion d'une somme depuis l'euro vers le dollar canadien. Mais le retrait d'espèces depuis un compte bancaire est aussi une opération de conversion. Une conversion peut aussi être opérée par le simple passage d'un univers symbolique à un autre, de même que par un changement dans les marqueurs socio-économiques. On peut donc identifier en principe sept opérations de conversion possibles, selon la façon dont elles mobilisent les trois facteurs de différenciation qualitative des avoirs.

Figure 1 – Sept opérations de conversion possibles

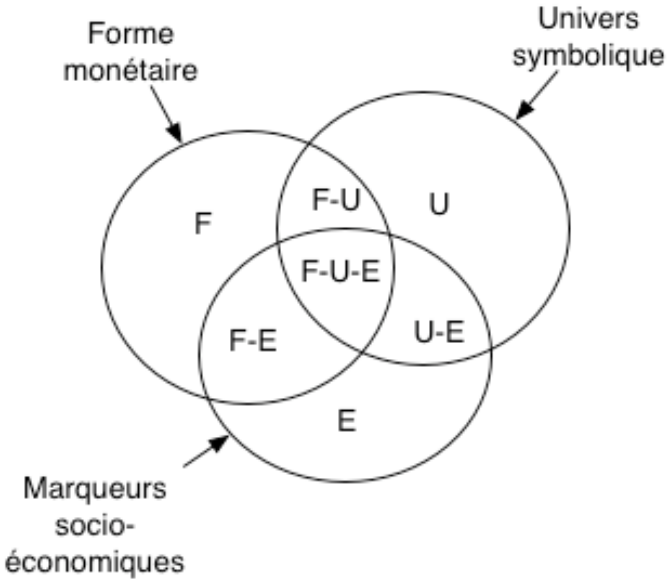

b. Les limites de la comparabilité et de la convertibilité

La comparabilité et la convertibilité d'avoirs monétaires ne répondent pas nécessairement aux propriétés mathématiques de la réflexivité, de la transitivité et de symétrie.

Il n'y a pas nécessairement symétrie

Le point le plus évident est la possibilité de l'absence de symétrie. Rapporter ou convertir un avoir A_1 en un avoir A_2 n'implique pas que l'on puisse rapporter ou convertir, dans le sens inverse, un avoir A_2 en un avoir A_1. Pour que ce soit le cas, il faut que rien ne l'empêche : ni l'existence d'un taux (r) applicable aussi lorsqu'on calcule son inverse ($1/r$), ni l'existence de barrières qualitatives relatives aux formes monétaires, à l'univers symbolique et aux marqueurs socio-économiques.

Prenons le cas du système de change soviétique : il excluait quasi totalement la possibilité de changer du rouble contre du dollar ou tout autre devise internationale, alors que l'entrée de devises demeurait possible, bien que très contrôlée. L'un des dispositifs permettant de contrôler très fortement entrées et sorties de devises était l'organisation d'un système de changes multiples, par lequel un taux de change appliqué pour une conversion dans le sens de l'entrée de devises était inapplicable dans le sens de la sortie. Une vaste palette de taux était administrativement déterminée en fonction des demandeurs et de l'usage des devises qui brisait la symétrie.

Il est vrai cependant que le mode de conversion promu par les statuts du FMI et qui, de ce fait, est aujourd'hui largement dominant, repose sur l'unification des taux de change. Les sections 2, 3 et 4 de l'article VIII de ses statuts définissent ce que doit être la convertibilité et qui doit constituer un horizon normal pour un Etat membre. La convertibilité apparaît comme la libre capacité de transformer un avoir d'une monnaie en une autre monnaie dès lors que cette transformation intervient dans le cadre de transactions courantes : pour l'essentiel, les flux de biens et de services, les flux de revenus du travail et du capital, les envois de fonds de travailleurs et autres transferts courants. Selon la section 3 de l'article VIII des statuts du FMI, aucune mesure discriminatoire et aucun système de changes multiples ne doivent être mis en place (IMF, 1993). Ces statuts établissent ainsi qu'un Etat imposant un régime de changes multiples va à l'encontre de la convertibilité. Ceci n'empêche pourtant pas nécessairement les transferts d'avoirs d'une monnaie en une autre, même si ces transferts ont lieu selon des taux dépendants de la nature du transfert ou de l'origine des avoirs, et même s'il existe des restrictions quantitatives à ces transferts. Par ailleurs la capacité de convertir une monnaie en une autre par des moyens détournés, comme par

le biais du marché noir, est certes le signe d'une difficulté à convertir, mais pas, de fait, une impossibilité.

Prenons un autre exemple, qui relève de la gestion budgétaire quotidienne des ménages. De nombreuses monographies ont montré l'importance de l'usage des enveloppes dans cette gestion quotidienne, autrement dit l'importance des pratiques de compartimentation des revenus selon des enveloppes (concrètes ou abstraites) destinées à des usages spécifiques. Admettons que le revenu d'une allocation familiale soit retiré sous forme de monnaie manuelle et qu'une partie soit placée dans une enveloppe destinée à payer le loyer[8]. Dans ce cas, un revenu de transfert A_1, reçu de façon régulière et dont la signification a trait à la charge de la famille, est affecté au règlement d'une charge régulière et contrainte et par définition familiale : le loyer. Cette fraction de revenu, placé dans une enveloppe, subit un marquage socio-économique qui la transforme en un avoir A_2 dont la signification sociale est différente de l'avoir initial A_1. La conversion d'une partie de A_1 en A_2 a une importance telle que la procédure inverse est difficile à imaginer : l'avoir A_2 n'est désormais plus convertible en A_1, c'est-à-dire que l'on ne peut plus lui ôter son marquage socio-économique. Que l'un des membres de la famille vienne à piocher dans l'enveloppe pour son usage personnel n'est pas impossible, mais un tel détournement appelle sans aucun doute une forte réprobation morale de la part des autres membres.

Il n'y a pas nécessairement transitivité

Une autre propriété mathématique n'est pas nécessairement vérifiée : la transitivité. Situons-nous sur le plan de la conversion, plus facile à identifier. Pour qu'il y ait transitivité, il faut que, si un avoir A_1 est convertible en un avoir A_2 et que l'avoir A_2 est convertible en un avoir A_3, alors l'avoir A_1 est convertible en A_3. Si l'on en reste à la dimension quantitative des monnaies, définissant un avoir par une quantité d'une certaine monnaie, la relation est peut-être vraie. La vision dominante de la monnaie comme opérateur universel suppose une telle transitivité, de même d'ailleurs qu'elle suppose la symétrie vue plus haut. Si au contraire on met au jour les dimensions qualitatives qui caractérisent les avoirs, alors la transitivité apparaît nettement moins assurée.

Un exemple très simple est celui de l'argent sale que divers procédés et circuits permettent de blanchir. Le blanchiment est précisément une opération intermédiaire de conversion qui fait passer de l'avoir A_1 à l'avoir A_3 en éliminant le marquage socio-économique de l'argent sale. Entre les deux il y a un avoir A_2, localisé par exemple sur un compte bancaire dans un paradis fiscal. Sans ce blanchiment, les marqueurs que

---

[8] C'est un cas que présente Guérin (2000, p. 337).

porte l'argent sale empêchent de l'employer comme il est possible d'employer l'argent blanchi : comme n'importe quel argent. Un autre exemple tient non pas à des marqueurs socio-économiques mais à son surplomb, c'est-à-dire l'univers symbolique et la hiérarchie des valeurs qui lui est propre. Servet (1978) témoigne des usages des Diola en Basse-Casamance (Sénégal) au tout début des années 1970 : le riz a longtemps été un moyen d'échange propre à la communauté Diola, que l'on ne pouvait pas échanger contre la monnaie coloniale. Il était, en revanche, possible de passer du riz à la monnaie coloniale par l'intermédiaire de l'arachide. Ces deux exemples montrent que la séquence $A_1 \Rightarrow A_2 \Rightarrow A_3$ n'implique pas que la séquence raccourcie $A_1 \Rightarrow A_3$ est possible.

Il n'y a pas nécessairement réflexivité

Enfin, il n'y a pas nécessairement réflexivité, car certains avoirs monétaires ne sont pas comparables avec d'autres ou, s'ils sont comparables, certains ne sont pas convertibles. Les caractéristiques qualitatives des avoirs à convertir (forme monétaire, univers symbolique et marqueurs socio-économique), les règles générales de conversion en vigueur dans l'univers symbolique considéré, ou encore des contraintes d'ordre technique peuvent en effet interdire toute conversion voire toute comparaison. L'absence de taux (r) ou la multiplicité de taux (r) permettent d'éviter ou de limiter comparaisons et conversions.

Par exemple, dans les SEL français, qui sont un cas particulier de monnaies sociales, on pose en général des critères d'évaluation spécifique des échanges internes afin qu'il n'y ait pas de comparaison possible avec des échanges semblables en euros. C'est ainsi que disposer d'un avoir A_1 en monnaie interne ne peut être considéré comme équivalent à un avoir A_2 en euros[9]. Cette absence de comparabilité interdit évidemment toute conversion : la monnaie en question est construite comme un isolat. Dans le système monétaire soviétique, c'est la multiplicité des taux qui, alliée à un ensemble d'interdictions, limitait très fortement l'étendue possible des conversions autorisées. Dans le cas du retrait d'espèces depuis un compte bancaire *via* une carte de retrait, des réglementations internes limitent les retraits hebdomadaires autorisés par carte bancaire.

---

[9] C'était d'ailleurs l'un des arguments de défense des SEL lors des menaces qui ont pesé sur eux à l'occasion d'un procès en 1998 (que documente Laacher, 2003) : les montants échangés en monnaie interne ne sont pas réductibles à des sommes en monnaie nationale qui permettrait de savoir par exemple si un échange interne produit une concurrence déloyale à l'égard d'entreprises fournissant des services ou des biens semblables. Dans d'autres types de monnaies sociales comme les LETS australiens, pourtant proches des SEL français dans leur organisation, le contact a nécessairement lieu car certains échanges sont réglés à la fois en monnaie interne et en dollar australien. Sur les monnaies sociales, voir Blanc (2006c).

c. Opérateurs habilités et procédures de conversion

La conversion est réalisée par des opérateurs légitimes. Concernant la conversion de formes monétaires elles-mêmes, on peut citer les banques, boutiques de change agréées, *traders*, etc. pour les monnaies nationales ; les banques pour la conversion entre formes d'une même monnaie ; autrefois, et lorsque, comme en Angleterre, porter son métal à frapper était possible, l'hôtel des Monnaies ; les organismes émetteurs pour ce qui concerne un ensemble de monnaies parallèles (par exemple, une librairie assure ce rôle dans le dispositif de monnaie locale de l'Ithaca Hour, dans l'État de New York, États-Unis ; pour les titres de services, les organismes émetteurs tels que la société Accor), etc. Concernant des avoirs qui subissent un marquage socio-économique ou un changement d'univers symbolique, les opérateurs habilités peuvent être moins formels : les femmes d'une communauté malaise qui cuisent la monnaie rapportée par leurs maris pêcheurs (Carsten, 1989) et l'introduisent de ce fait dans l'univers symbolique communautaire, lui permettant d'y être employé et de circuler ; les prostituées, les bars et les tripots qui reçoivent l'argent de gains extraordinaires que dilapident les mineurs de Potosi car il est marqué d'un pacte avec le diable (Absi, 2006) ; la mère de famille d'un ménage ouvrier répartissant dans plusieurs enveloppes les revenus gagnés par le mari et issus des revenus de transfert pour tout ou partie de la famille ; etc.

Des rites, ou tout au moins des procédures formelles qui fournissent le cadre de référence pour les prestations qui les concrétisent et les actualisent, permettent aux opérateurs légitimes de réaliser la conversion : on peut appliquer aux pratiques bancaires formelles ce que les anthropologues observent sur des sociétés non occidentales (comme le cérémoniel de cuisson de la monnaie) : comptage automatique des billets ou au contraire comptage manuel moyennant des gestes précis et chargés de sens, épinglage de billets, constitution de liasses, signatures et tampons sur des récépissés, etc. Ces procédures permettent et sanctionnent le changement de formes monétaires, d'univers symboliques ou encore de marqueurs socio-économiques.

2. MODÈLES D'ARTICULATIONS DES MONNAIES

L'examen des conditions d'indifférenciation et de conversion de la monnaie conduisent à une déconstruction du postulat économiste de la fongibilité. L'aboutissement logique de cette déconstruction consiste en la mise à jour de modes élémentaires d'articulation monétaire, par laquelle apparaît une combinatoire monétaire relativisant des éléments clefs de l'économie de la monnaie que sont la concurrence et la fongibilité.

On peut formuler un principe général d'articulation des avoirs monétaires de la façon suivante. Les avoirs monétaires se distinguent de façon quantitative et de façon qualitative. Quantitativement, ils se définissent comme une quantité d'une certaine monnaie. Qualitativement, ils sont caractérisés par une forme monétaire, un univers symbolique et des marqueurs socio-économiques. Les modes de comparaison et de conversion de ces avoirs donnent les clés de leur articulation. La conversion fait transiter d'un avoir monétaire à un autre par le biais de la transformation d'une combinaison des trois caractéristiques qualitatives de cet avoir. La conversion mobilise un ou des taux (r) et elle est pratiquée par des opérateurs légitimes qui exécutent une prestation de conversion.

Trois modes élémentaires d'articulation des avoirs monétaires peuvent être mis en évidence : le mode égalitaire (qui met en contact en nivelant les différences et renvoie donc centralement à la concurrence), le mode hiérarchique (qui met en contact en établissant des relations de subordination) et le mode autonome (qui sépare les monnaies en empêchant tout à la fois leur égalisation et leur hiérarchisation). Ces modes élémentaires sont antinomiques mais peuvent pourtant être combinés dans les modes concrets de conversion et de fongibilité monétaires. C'est ce que cette partie va permettre de voir. Le Tableau 1 synthétise ces éléments.

2.1. Trois modes élémentaires d'articulation monétaire

Tableau 1 – Modes élémentaires d'articulation monétaire

Mode élémentaire d'articulation monétaire	Rôle des qualités monétaires	Mode de conversion	Mode de fongibilité	Exemple de qualités monétaires concernées	Type idéal
Egalitaire	Aucun	Substitution	Intégrale	Aucune	Economiste
Hiérarchique	Central	Subordination	Hiérarchisée	Formes monétaires distinctes à l'intérieur d'un même univers symbolique	Intégrationniste
Autonome	Central	Absence de conversion	Absence de fongibilité	Univers symbolique autonome	Isolationniste

a. L'égalité : substitution monétaire et fongibilité intégrale

Comme mode d'articulation monétaire, l'égalité suppose que rien d'autre que des différences quantitatives distinguent les avoirs monétaires : seul importe le taux de conversion (r) par lequel on transite d'un avoir à un autre. Ce taux peut être fixe ou variable, mais à tout le moins ils se présente comme un construit sur l'évolution duquel il est possible de jouer ou d'anticiper. L'égalisation par un simple taux de conversion confère une grande capacité de substituer des avoirs à d'autres avoirs ; autrement dit, elle apporte la concurrence entre monnaies. Elle est rendue possible par l'abandon des qualités monétaires : la forme monétaire, les marqueurs socio-économiques et l'univers symbolique disparaissent comme critères pertinents de distinction des avoirs. Au total, l'absence de qualités différenciant les avoirs monétaires et la capacité de substitution rendent la monnaie intégralement fongible.

L'abandon des caractéristiques qualitatives de la monnaie renvoie très clairement aux approches économistes théoriques de la monnaie. Elles font en effet de la monnaie un objet marchand soumis à un processus de choix rationnel des individus. Ceux-ci ont le choix, en dernière analyse, entre des actifs en concurrence, que l'approche soit celle des *currency substitutions* développée des années 1970 aux années 1990 pour rendre compte des phénomènes de dollarisation de fait, ou celle des modèles de *search* (ou prospection monétaire) inspirés des travaux de Menger. Ce qui est mis en concurrence, c'est-à-dire considéré comme substituable, peut être, dans ces approches, autant des monnaies différentes que des organisations différentes de l'échange lorsque le troc est considéré comme une solution possible. Dans le cadre analytique de ce texte, l'articulation égalitaire des monnaies renvoie alors à l'idéal-type économiste de la

fongibilité, c'est-à-dire la vision de la monnaie comme « moyen de paiement généralisé » sans autres qualités que la capacité à ramener des relations sociales à des quantités du fait de son indifférenciation et sa capacité de conversion.

L'idéal-type économiste d'articulation monétaire rencontre une pratique courante : celle des transactions sur devises pratiquées par ou via des opérateurs du change. Ces pratiques sont cependant significativement différentes du modèle d'articulation égalitaire. L'égalisation des monnaies par un taux de conversion provient non pas de la négation pure et simple des qualités monétaires mais de leur réduction par le biais de leur quantification. Ce qui est en jeu ici est principalement l'univers symbolique qui définit la monnaie : les devises échangées sont en effet des monnaies nationales et elles sont donc identifiées à un univers symbolique particulier. Les opérateurs du change ne traitent pas de cette qualité. Ils considèrent qu'elle est sans portée pour leur activité et se concentrent sur les rapports quantitatifs entre devises. Ils raisonnent donc en égalisant les univers symboliques, ou plutôt en les plaçant sous l'ombrelle égalisatrice d'un méta-univers symbolique (l'existence d'une multitude de monnaies d'autorités souveraines distinctes) au sein duquel leur activité se déploie. S'ils voient bien la couleur de ces monnaies (par exemple… le vert du dollar), ils n'en tiennent pas compte ou, tout au plus, la transposent quantitativement, en appliquant par exemple une prime au dollar.

b. La hiérarchie : subordination monétaire et fongibilité hiérarchisée

Au contraire du mode d'articulation égalitaire, celui hiérarchique repose sur la reconnaissance et la mobilisation des qualités monétaires. Il s'appuie sur les différences de formes monétaires, de marqueurs socio-économiques ou encore d'univers symboliques, pour établir une relation de subordination entre avoirs. Il est donc bien loin, en principe, de la relation de substitution (et donc du principe de concurrence) qui caractérise le mode égalitaire. La fongibilité et la capacité de conversion sont déterminées par la façon dont ces différences qualitatives sont institutionnalisées.

Le mode de conversion le plus proche de la hiérarchie est sans doute l'intégration de diverses formes monétaires en un seul système monétaire cohérent, composé d'un ensemble de moyens de paiement, articulés autour d'une unité de compte, et soumis à des règles de monnayage (Théret, 2006). Ce qui importe ici, c'est cet « *état institutionnalisé* » de la monnaie, c'est-à-dire « *l'ensemble des règles de monnayage qui unifient un espace monétaire régi par un système de compte et constituant une communauté de paiement* ».

Dans le cas des systèmes de monnaies nationales actuelles, l'intégration suppose que l'ensemble des formes monétaires sont comparables et convertibles, moyennant un

taux de conversion qui est naturalisé au sens où il n'est pas même considéré comme fixe : il n'est pas discutable, il n'est pas considéré comme pouvant évoluer. Par exemple, il est tenu pour évident que les billets sont échangeables contre de la monnaie scripturale de quelque banque que ce soit moyennant un simple report du montant de l'avoir en monnaie manuelle sur le compte bancaire ; il est tenu aussi pour évident que les monnaies scripturales bancaires sont identiques. Les formes monétaires ainsi intégrées sont inscrites dans un même univers symbolique et les conversions entre elles n'en font pas sortir. Ces conversions sont motivées par la complémentarité des formes monétaires : c'est la nécessité, par exemple, de convertir de la monnaie scripturale en espèces de petits montants pour réaliser des paiements quotidiens. La fongibilité hiérarchisée qui en résulte est déterminée par ces capacités de conversion. Un particulier ne peut pas, par exemple, retirer d'un compte bancaire des espèces divisionnaires, alors même qu'il peut procéder en sens inverse ; en revanche, un commerçant peut s'approvisionner de la sorte pour les besoins de ses relations quotidiennes avec la clientèle. On qualifiera ce modèle d'idéal-type intégrationniste.

Tout ceci ne signifie pas qu'aucun mécanisme de substitution et donc de concurrence n'existe au sein du système monétaire intégré. La concurrence est à l'œuvre entre des émetteurs de même rang, autrement dit, dans les systèmes monétaires nationaux actuels, entre les banques commerciales. Car, en temps normal, ce sont les organismes émetteurs qui sont en concurrence, et celle-ci intervient comme substituabilité de services bancaires associés à la monnaie et non pas des monnaies bancaires elles-mêmes. L'apparition d'une défiance à l'égard d'une banque à la suite de soupçons d'insolvabilité ou même d'illiquidité peut en revanche introduire la substituabilité dans la monnaie bancaire et provoquer une dénaturalisation du lien entre les formes monétaires intégrées, *via* l'apparition de décotes et de primes sur les diverses formes en présence. Une illustration peut être donnée par le cas zaïrois autour de 1994 : alors que l'hyperinflation rendait la monnaie nationale, le zaïre, très rare, et que les banques étaient quasiment insolvables, l'usage en paiement, de la main à la main, de chèques bancaires tirés et non encaissés se développait.

c. L'autonomie : absence de conversion et de fongibilité

L'autonomie est un mode d'articulation très particulier puisqu'il consiste précisément à refuser toute articulation. Il s'oppose à l'articulation égalitaire, car il établit une barrière infranchissable entre les avoirs monétaires et empêche, de ce fait, toute substitution ; il s'oppose tout autant à l'articulation hiérarchique, car, en empêchant tout contact direct entre les avoirs monétaires, il ne permet pas d'établir une hiérarchie claire entre les avoirs qui pourrait donner lieu à une subordination. Pour ces raisons, on qualifiera ce modèle d'idéal-type isolationniste. L'autonomie est procurée

par la construction de qualités monétaires telles qu'elles rendent impossible conversion et fongibilité à l'égard de l'environnement externe : forme monétaire, marqueurs socio-économiques et univers symbolique.

Ce mode d'articulation trouve un écho dans les utopies monétaires locales élaborées à partir du XIXe siècle, et dont des systèmes actuels de monnaies sociales sont les héritiers (Blanc, 2006c). Elles visent en particulier à construire des communautés dotées de valeurs propres et la monnaie, ou les modes d'échange internes, sont construits pour être isolés de l'organisation monétaire en cours dans le reste de la société. Ce qui est donc en jeu dans leur cas est l'érection d'un univers symbolique sur la base d'une hiérarchie des valeurs spécifique qui exige un tel isolement.

Dans un certain nombre de ces systèmes de monnaies sociales, comme les multiples déclinaisons des LETS (Local Exchange Trading Systems), les monnaies internes sont établies sans conversion possible avec les autres monnaies, certaines (comme dans les LETS australiens) étant cependant comparables et utilisables aux côtés du dollar australien dans des transactions faisant intervenir des professionnels, alors que d'autres (comme dans les SEL français) réfutent toute comparaison possible : aucune conversion entrante et aucune conversion sortante ne sont possibles, et aucun taux crédible n'existe pour effectuer des comparaisons fiables avec le monde extérieur. Il n'en reste pas moins que les comparaisons, si elles ne sont pas nécessairement guidées par des logiques d'arbitrage, fournissent des points d'appui commode pour les échanges internes : l'« *isomorphisme marchand* » (Bowring, 2000) qui en résulte relie l'isolat monétaire à son environnement socio-économique en l'y subordonnant. De plus, ces systèmes demeurent dépendants de leur environnement extérieur, car ils ne sauraient constituer un espace d'échange enfermant les personnes adhérentes : dans les configurations actuelles des monnaies sociales, personne ne pourrait vivre des seuls échanges au sein de ces dispositifs, et les échanges existants font généralement appel à des biens issus de transactions externes (par exemple, l'achat de la farine nécessaire pour préparer un gâteau). L'univers symbolique qui définit la monnaie interne est donc à la fois isolé et subordonné. C'est un univers symbolique décalé, où les règles sont construites en référence (souvent, sous la forme d'une opposition) à l'univers symbolique dont il est dépendant et où la monnaie est dotée de marqueurs qui en orientent l'usage (dans l'espace des biens et services, dans les personnes partenaires, dans le mode de contact et de personnalisation des échanges, etc.).

2.2. Combinatoire des modes d'articulation monétaire

Ces trois modes élémentaires d'articulation monétaire, auxquels on a associé des modalités concrètes de conversion et de fusion des avoirs monétaires, sont susceptibles d'êtres combinés. On identifie ici trois principales combinaisons : des modalités d'affectation monétaire au moyen de formes monétaires spécifiques ; des modalités d'affectation monétaire au moyen de marqueurs socio-économiques ; des modalités de domestication des avoirs monétaires par laquelle ceux-ci pénètrent un univers symbolique. Les deux premières restreignent l'étendue des usages possibles des avoirs monétaires, tandis que la troisième l'élargit au contraire. Toutes trois ont pour caractéristique commune d'opérer, *via* une séquence de conversions symboliques, un changement de couleurs de la monnaie : à une décoloration ou un blanchiment opérés pour la délester de certaines de ses qualités initiales, succède une opération de recoloration qui réorientent ses usages. Ces conversions modifient aussi le rapport des avoirs monétaires aux trois modes élémentaires que sont l'égalité, la hiérarchie et l'autonomie.

a. L'affectation par des formes monétaires spécifiques

La conversion d'avoirs sous certaines formes monétaires peut conduire à affecter leur emploi dans des circuits socio-économiques particuliers. Cette opération revient donc à s'éloigner du mode égalitaire d'articulation au profit d'un mode davantage autonome et / ou hiérarchique. Certaines de ces formes monétaires sont réglementairement préaffectées, tandis que d'autres, qui ne le sont pas, sont de fait employées pour un ensemble limitatif d'usages.

L'affectation par principe : monnaies à validité limitée

Certaines formes monétaires sont construites de sorte que leur usage ne soit pas indifférencié par principe : leur validité est au contraire limitée à un ensemble d'usages prédéfinis (Blanc, 2000 : 95-114). Ceci occasionne une forme particulière de fongibilité limitée : une fongibilité dans laquelle l'affectation est forte et les conversions difficiles. Il y a ainsi une différence majeure en particulier avec les monnaies nationales. Celles-ci sont construites selon la logique polanyienne des *all purpose money* : elles ne sont pas affectées à des usages spécifiques mais au contraire doivent pouvoir servir tout type d'usage monétaire : elles sont indifférenciées par principe. Les monnaies à validité limitée dont il est question ici sont construites selon la logique polanyienne (adaptée aux monnaies modernes) des *special purpose money* : elles sont, de par leur construction, affectées à des usages particuliers ou, plus précisément, leur validité peut être limitée dans l'espace, dans le temps, dans les personnes qui y ont accès, dans les

prestations accessibles par leur biais. Ces limitations de validité et l'affectation de l'usage de ces moyens de paiement relèvent d'une loi ou de règles de fonctionnement internes. On trouve là un ensemble d'instruments qui oscillent entre le mode hiérarchique d'articulation et celui autonome : des monnaies sociales et locales ainsi que des bons d'achat.

On a parlé déjà des monnaies sociales dans le cadre du mode autonome d'articulation monétaire ; ainsi qu'on l'a déjà noté, certaines formes de ces monnaies ne sont pas complètement autonomes, au-delà même de la question de la dépendance de l'univers symbolique interne à l'égard de celui dominant. Il est possible, en effet, d'opérer des conversions dans certains dispositifs. Par exemple, on peut changer du dollar en « hours », la monnaie du système d'Ithaca. Comme la conversion inverse n'est pas possible (du moins auprès de l'organisme qui sert d'émetteur, la librairie Autumn Leaves[10]), la personne qui fait une telle opération sait d'avance que son pouvoir d'achat va être de ce fait très orienté : d'abord, bien entendu, au sein de la localité et, plus précisément, des enseignes et des personnes qui acceptent cette monnaie ; en conséquence, dans l'espace socio-économique constitué par l'ensemble des biens et services fournis par ces enseignes ; mais aussi dans le temps, car on peut supposer que l'expérience de l'Ithaca hour sera sinon éphémère, du moins courte comparativement à celle du dollar.

Les bons d'achat, ou *vouchers*, se composent notamment des titres restaurant, des chèques-cadeaux achetés auprès d'enseignes commerciales, des bons d'alimentation pour les pauvres ou encore des bons d'éducation fournis à des familles comme allocation permettant d'inscrire les enfants dans un établissement scolaire, dans certains Etats des Etats-Unis. Leur emploi est réglementairement orienté vers ces usages. Prenons le cas des titres restaurants : ils sont accessibles aux salariés membres d'un comité d'entreprise, leur validité est limitée dans le temps (au mieux, un peu plus d'un an) et surtout dans l'espace socio-économique puisqu'ils sont utilisables en principe auprès de restaurateurs et de commerçants de biens alimentaires. De même que dans le cas de certaines monnaies sociales, la conversion est asymétrique : si l'émission de titres restaurant, par exemple, repose sur la conversion de monnaie courante (une partie venant du salaire et l'autre venant de l'employeur), il n'est pas possible, en principe, de demander le remboursement des tickets par leurs détenteurs. La conversion a donc valeur d'insertion dans un circuit dont on ne peut sortir.

Dans ces deux cas des monnaies sociales (du moins, celles qui ne sont pas de purs isolats monétaires) et des bons d'achat, l'asymétrie des conversions a pour effet de

---

[10] Voir le site http://www.ithacahours.org/

s'éloigner du mode égalitaire d'articulation monétaire. Cela signifie que la capacité de substitution est amoindrie et que la concurrence n'est plus un critère pertinent pour comprendre la façon dont les monnaies s'articulent. Ces deux cas diffèrent cependant par la direction que prend le mode d'articulation. La conversion en monnaies sociales rapproche du mode autonome, du fait de l'existence d'un univers symbolique spécifique, même subordonné à l'univers symbolique dominant, qui exige alors que soit établi un taux de conversion rapprochant l'unité de compte interne et celle courante. La conversion en bons d'achat, en revanche, rapproche plutôt du mode hiérarchique, car ils sont fortement intégrés à la circulation monétaire habituelle et subordonnés à la monnaie courante : ils en partagent l'univers symbolique et, avec lui, l'unité de compte, le taux de conversion est naturalisé (la parité va sans dire), et les mécanismes d'émission, de circulation et de retrait sont, dans beaucoup de cas, prévus dans la loi.

L'affectation de fait

La conversion d'avoirs sous une forme monétaire courante peut aussi conduire à orienter leur usage dans des circuits de transactions plus ou moins étanches, du fait de la forme monétaire choisie, alors même que celle-ci ne supporte pas de limites de validité. Ces circuits sont constitués par la forme monétaire elle-même, ou plutôt par ce que cette forme implique en termes de transactions. S'ils sont relativement étanches, ils n'en demeurent pas moins en contact avec l'environnement extérieur *via* la possibilité de conversions.

Par la diversité des moyens de paiement employés et l'ampleur de l'écart entre les valeurs des plus petits et des plus gros, la France d'Ancien régime fournit une bonne illustration de ces circuits (Blanc, 1998), comme cas particulier au sein de l'ensemble européen (Fantacci, 2005). A chaque strate sociale correspond son type de pratiques monétaires ; le clivage principal peut s'identifier dans les trois composantes métalliques du système monétaire : or, argent, billon[11]. Selon Braudel (1979 : 404), « *chaque métal avec les pièces qui lui correspondent se charge d'une série de transactions* » ou, mieux, d'un type de transactions. Guerreau (1987 : 531) distingue « *la très faible perméabilité réciproque des réseaux de circulation des trois métaux* ». Ils ne se rapportent pas, en effet, aux mêmes sphères sociales au point que leurs réseaux d'échange peuvent paraître déconnectés : « *il me semble qu'on doive, jusqu'à preuve du contraire, faire pour le moins l'hypothèse d'une quasi-séparation entre la circulation de l'or et celle de l'argent, de passages très incommodes contrôlés par une fraction infime de la*

[11] Pour simplifier, nous n'évoquons pas ici les autres formes de monnaies émanant en particulier du monde marchand, bien que leur existence aille dans le même sens ici exprimé de circuits monétaires distincts. Voir à ce propos Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard (1986).

population, et de caractéristiques sensiblement différentes de la circulation de part et d'autre de cette barrière » (*ibid.*). Certes, ajoute Guerreau, les flux de conversion entre espèces d'or et d'argent et entre espèces d'argent et de billon sont mal connus. Quoi qu'il en soit, l'existence de circuits relativement autonomes pointe la nécessité de pivots de la circulation monétaire procédant à la conversion des espèces : les changeurs. Ceux-ci, très nombreux, gèrent la complexité monétaire et autorisent les passerelles entre circuits. Fantacci (2005), quant à lui, estime que les altérations monétaires avaient pour but de maintenir un équilibre entre le circuit de la circulation interne, composée de pièces de petit montant, et le circuit de la circulation externe, nécessitant des pièces de montant élevé composées de métal précieux.

Par ces exemples apparaît la possibilité de constitution de circuits relativement étanches, séparés non par une inconvertibilité, non plus par une convertibilité asymétrique, mais par des difficultés de conversion (nécessité de changeurs aptes à réaliser de multiples opérations de conversion entre des formes très différentes) et l'affectation de fait de formes monétaires à des catégories sociales et, en conséquence, à leurs usages monétaires spécifiques.

Kuroda (2005), s'appuyant sur l'exemple du système argent / cuivre en Chine à partir du XVIe siècle et des différentes roupies d'argent au Bengale durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, va dans le même sens : celui de formes monétaires distinctes, confinées dans des circuits d'échanges spécifiques, convertibles mais difficilement et moyennant des taux de change variables, et dont les flux étaient liés à la saisonnalité de la production agricole et les relations marchandes entre zones rurales et centres urbains. Kuroda en conclut que supposer la monnaie fongible relève d'une erreur des économistes qui ne voient pas que des monnaies, certes convertibles, peuvent ne pas être compatibles et donc sommables.

Ces exemples montrent qu'une opération de conversion vers une forme monétaire comme la monnaie d'or, à la fois particulière et on ne peut plus centrale dans le système monétaire, peut faire entrer dans un circuit socio-économique spécifique duquel le mode d'articulation égalitaire n'est pas le seul critère pertinent. Prenons un cas contemporain très courant : l'usage du dollar dans les pratiques monétaires internes des citoyens d'un Etat souverain doté d'une monnaie propre. En première analyse, il semble que l'on retrouve l'idéal-type économiste de l'articulation égalitaire, reposant sur la substituabilité des monnaies et donc la concurrence. Cet idéal-type, pourtant, permet difficilement de rendre compte de la permanence de tels usages confinés à des opérations telles que l'immobilier, les biens de luxe, etc. Si le dollar est plus « compétitif » que la monnaie locale, pourquoi celle-ci ne disparaît-elle pas de la quasi-totalité des pratiques monétaires locales ? En seconde analyse, le dollar peut être vu

comme cet or de l'ancien régime : une forme monétaire qui est employée au sein d'un circuit socio-économique particulier et qui caractérise même celui-ci. Le dollar relève dès lors d'un mélange d'intégration (mode hiérarchique, qui place le dollar dans l'organisation du système monétaire national) et d'isolement (mode autonome, qui met en présence deux univers symboliques distincts), qui relativisent l'articulation égalitaire par laquelle monnaie nationale et dollar sont mis en concurrence.

b. L'affectation par marqueurs socio-économiques

Le marquage socio-économique d'avoirs est une forme de conversion qui conduit à affecter leur emploi de façon à la fois invisible et puissante. Cette conversion éloigne du mode d'articulation égalitaire au profit de l'autonomie. Alors même, en effet, que les avoirs peuvent garder la même forme monétaire et demeurer inscrits dans le même univers symbolique, la modification de leur couleur par le biais des marqueurs socio-économiques contrevient aux conditions nécessaires pour maintenir un mode d'articulation égalitaire et, en conséquence, une capacité de substitution. Au contraire, le marquage confère une autonomie aux avoirs marqués au sens où leur conversion et leur fusion sont rendues improbables, ou en tout cas très difficiles.

Les marqueurs socio-économiques proviennent de trois grandes sources : des règles comptables, des critères cognitifs et des normes morales. Toutes produisent des cloisonnements qui sont autant de limites à la fongibilité.

Règles comptables

Les règles comptables jouent sur les modes de comptabilisation des avoirs et les modes de mise en réserve et orientent ainsi partiellement les usages monétaires des organisations.

Les universitaires français savent combien les règles comptables dans les administrations orientent l'usage des budgets, ceux-ci étant affectés à de l'équipement, du fonctionnement ou des rémunérations. Les possibilités de transférer un avoir d'un usage à un autre sont réduites. Dans le cadre comptable général, les provisions par exemple, constituées pour faire face à une moins-value probable ou à une hausse du passif exigible, mais aussi les amortissements, dont le montant est déduit des bénéfices, ou encore les réserves constituées par les bénéfices des exercices précédents non redistribués, conduisent à affecter d'une façon assez rigide une partie des fonds disponibles.

Le cas des petites entreprises individuelles et des conséquences de la réglementation sur les usages possibles des revenus de leur activité est, de ce point de vue, assez intéressant. L'informalité d'une petite activité individuelle conduit à ne pas

déclarer au fisc ces revenus de l'activité professionnelle et à ne pas appliquer, à fortiori, les règles comptables existant pour les très petites entreprises. Sauf si, comme on va le voir ci-dessous, le bénéficiaire applique à ses revenus d'activité informelle des cloisonnements d'ordre cognitif ou moral, la règle est la confusion des sources de revenus. En revanche, dès lors que l'activité professionnelle est légalisée, un cadre comptable minimal s'applique qui conduit à ne pas opérer cette confusion. Les revenus de l'entreprise sont une chose, ceux du ménage en sont une autre. La formalisation de l'activité micro-entrepreneuriale conduit ainsi à l'établissement de cloisonnements comptables des revenus. Ceci a évidemment une incidence forte sur leurs usages possibles.

Facteurs cognitifs

Les facteurs cognitifs ont été relativement bien documentés dans des travaux sociologiques ou socioéconomiques (voir par exemple Zelizer, 1994 ; Guérin, 2000 ; Salmona, 1999). Ils se sont concentrés en particulier sur des difficultés d'ordre cognitif conduisant des personnes en situation « d'angoisse budgétaire » (Guérin, 2000) à procéder à des cloisonnements dans leurs usages monétaires. La plupart de ces études sur la gestion budgétaire des ménages ont mis en valeur le rôle central des femmes. Beaucoup de ces études ont porté sur des populations en difficultés, non parce que seules ces populations supporteraient des contraintes conduisant à une certaine affectation des avoirs et des moyens de paiement, mais parce que les facteurs de cette affectation sont plus aisément identifiables et plus marqués chez elles. On peut cependant étendre ces formes de cloisonnement au-delà du seul champ de l'exclusion ou de la pauvreté : si ces situations durcissent la nécessité des cloisonnements cognitifs, ceux-ci semblent constituer une constante des pratiques budgétaires (Zelizer, 1994).

Les limitations cognitives de la fongibilité monétaire permettent aux personnes de simplifier des choix et des calculs complexes. Cette simplification repose sur l'établissement de cloisonnements dans les sources des revenus, notamment par le biais de modes de comptabilisation spécifiques et de mises dans des réserves cloisonnées, de sorte que certains avoirs sont réservés à des usages prédéterminés. Ces modalités de gestion budgétaire conduisent à construire des routines et à établir des hiérarchies claires dans les paiements à réaliser. La simplification opérée peut se faire au détriment d'une gestion budgétaire optimale. Pahl (2000), observant les pratiques de comptabilisation au sein des ménages, considère qu'elles sont peu pertinentes mais qu'elles reflètent des données objectives relatives aux revenus du couple et à la nature des relations dans le couple. L'absence d'optimalité de la gestion budgétaire peut donc renvoyer non seulement à des difficultés de calcul, mais aussi à des logiques de

relations intrafamiliales, ou encore aux engagements sociaux dans lesquels se trouve pris un ménage ou une personne, etc.

Weber (2004) rappelle la pratique, courante, des enveloppes, dans les « *classes populaires françaises honorables* » au moins jusqu'à la bancarisation des salaires enclenchée en 1973. Pour une personne en situation budgétaire difficile, la gestion budgétaire cloisonnée peut revenir aujourd'hui encore à placer de l'argent dans une enveloppe réservée au règlement de la cantine des enfants, dans une autre réservée au règlement des dettes « dures » comme les factures d'électricité ou le loyer, etc. Au-delà de ces enveloppes bien concrètes, une « *comptabilité mentale* » (Zelizer, 1994) peut être développée sur la base d'avoirs pourtant formellement fondus. C'est alors le sens abstrait de « l'enveloppe » qui l'emporte sur son sens concret. L'argent affecté peut provenir de sources bien déterminées : dans l'exemple français ci-dessous, l'argent de l'allocation de solidarité spécifique va être partiellement utilisé pour régler la cantine et d'autres frais pour les enfants. Sur la base des travaux de Guérin (2000 : 37), le Tableau 2 donne un exemple de cloisonnement budgétaire, dans le cas d'une femme de 53 ans, divorcée, ayant cinq enfants dont deux à charge, vivant dans région Nord Pas-de-Calais.

Tableau 2 – Exemple de cloisonnement budgétaire

Source de revenus	**Dépenses affectées**
Allocations familiales	Montants réguliers et contraints : loyer, charges EDF / GDF, remboursement de crédit
Allocation de solidarité spécifique	Montant prévu : alimentation (1200 francs par mois) Montants provisionnés régulièrement : téléphone (montant variable, met une pièce dans un pot chaque fois qu'elle téléphone), assurance voiture (20 francs dans un pot chaque mois). Montants établis en fonction des besoins : médecin et médicaments Montants établis en fonction des autres dépenses : cantine, bus scolaire, fournitures scolaires, vêtements pour les enfants
Petits travaux de ménage	Montant régulier et contraint : abonnement au câble. Montant en fonction du nombre de ménage effectués : vêtements, bijoux, restaurant.

Normes morales

Des facteurs moraux, enfin, jouent sur la qualité de convertibilité et d'indifférenciation des avoirs. Là encore, des travaux sociologiques et socioéconomiques documentent assez bien l'impact de ces facteurs. A la source de ces

éléments moraux se trouvent principalement l'origine des avoirs et le rapport des paiements à la moralité.

La question des cloisonnements moraux doit bien être distinguée de celle des limites morales de l'usage de la monnaie, bien qu'elles puissent être liées. L'usage de la monnaie a en effet des limites, qui ne coïncident pas avec la sphère du marché, et qui sont des construits sociaux (Servet, 2006a). Ces limites, ce sont celles de la commensurabilité (peut-on tout ramener à une quantité monétaire aux seules fins d'établir des comparaisons ?) et du paiement (peut-on tout payer, et toutes les façons de remettre de l'argent se valent-elles ?). L'exemple suivant permet de bien comprendre à la fois l'existence de limites morales à l'échange et au paiement et de la difficulté à les saisir tant elles sont mouvantes. Zelizer (1985) a montré combien les barrières morales ont évolué concernant la perception de l'enfant aux Etats-Unis : d'un enfant conçu au XIXe siècle comme une source complémentaire de revenus, la société a vu naître un autre enfant, un enfant « qui n'a pas de prix » et dont l'adoption a dès lors été rendue moralement possible. Mais n'a-t-il vraiment pas de prix ? Dans le monde occidental du début du XXIe siècle, adopter un enfant est parfaitement légal et cela peut conduire à verser une compensation à l'institution par laquelle a transité l'enfant. Ce n'est certes pas la même chose que d'acheter un enfant dans le cadre d'un trafic clandestin. Le film de Bertrand Tavernier *Holy Lola* (2004) illustre cette différence majeure : un couple de Français arrivés au Cambodge pour adopter un enfant se désespère des lenteurs et des incertitudes administratives et en vient à suivre une piste clandestine par laquelle ils rencontrent un enfant qu'on leur propose d'adopter. Ils comprennent que l'enfant leur est vendu et non pas donné ; ils font machine arrière. Ils parviennent finalement à adopter un enfant par les moyens réglementaires et sont amenés à effectuer un don substantiel à l'orphelinat qui leur confie l'enfant. Ce don n'est pas réglementaire mais informel ; il n'est cependant pas optionnel mais moralement nécessaire. La barrière morale porte ici sur la différence entre compensation sous forme de don (à la fois volontaire dans son montant et contraint dans son geste), et règlement marchand.

Les barrières morales sont distinctes des cloisonnements moraux dans l'usage de la monnaie dont on veut parler ici : elles définissent simplement les limites à l'intérieur desquelles la monnaie est employée et ne disent rien sur la façon dont elle y est employée.

Les revenus apparaissent directement marqués par leur source. On a vu plus haut une possibilité d'affectation du fait de difficultés cognitives : dans ce cadre, les affectations sont moins liées à l'origine du revenu considéré qu'à un besoin cognitif de simplifier la comptabilité. Une forme de cloisonnement, qualifié ici de moral, prend directement appui sur la charge affective et morale d'un revenu en fonction de sa

source. La question consiste à savoir si ce marquage peut perdurer et s'il peut jouer sur les destinations de l'argent. Le marquage des revenus peut perdurer dès lors que le mode de comptabilisation choisi et le mode de mise en réserve permettent de conserver le marquage : par exemple, le dépôt de certains revenus sur un livret A, de sorte qu'ils alimentent un fonds utilisable dans un but particulier, ou le versement sous forme manuelle d'une allocation dans une enveloppe. Au-delà de la possibilité de dresser des comptes bien cloisonnés dans leur gestion (un livret A, un compte courant, une enveloppe), il y a la possibilité, comme on l'a vu, de tenir une « comptabilité mentale » (Zelizer, 1994) qui identifie les composantes d'un compte et qui permet, en les différenciant, de les affecter à des usages spécifiques.

Les techniques existent donc pour différencier les avoirs selon leurs sources. Celles-ci peuvent être distinguées selon leur régularité (revenu régulier versus revenu extraordinaire ou ponctuel), selon leur montant (revenu important ou petite entrée d'argent), selon l'organisation ou la personne qui les a versées (entreprise, amis, famille, caisse d'allocations familiales, fisc, banque, assurance…), selon les raisons pour lesquelles ces avoirs ont été obtenus (travail, remboursement, cadeau, prêt, avance, héritage, larcin…). C'est ainsi que les dépenses du quotidien seront davantage couvertes par des revenus réguliers, les revenus exceptionnels étant davantage orientés vers un investissement, une dépense de plaisir ou de l'épargne. L'argent versé en cadeau ne sera probablement pas utilisé pour le quotidien mais pour une dépense de plaisir. Laé et Murard (1985 : 87) donnent l'exemple d'achats de meubles et l'organisation de fêtes par une famille ayant gagné au tiercé, ses anciens meubles étant par ailleurs donnés aux amis et voisins : le gain au jeu, espéré mais inattendu, est partiellement dilapidé dans l'organisation d'une fête[12]. Quant à l'argent de l'héritage, il ne peut être fondu simplement dans les avoirs du bénéficiaire : il reste marqué par son origine et son usage prendra en compte, en général, cette origine, etc.

c. Domestications monétaires

Ce qu'on appelle ici domestication renvoie à la fois au mot « domestique » à l'anglo-saxonne, compris comme ce qui est intérieur, et au verbe « domestiquer », compris comme l'acte de maîtriser pour pouvoir utiliser. La domestication monétaire est une forme de conversion qui consiste à faire pénétrer des avoirs monétaires dans un

---

[12] Un roman de Adolfo Bioy Casarès, *Le songe des héros* (*El sueño de los heroes*, 1954), part d'une situation où un jeune homme gagne aux courses hippiques grâce au conseil de son coiffeur ; sa réaction est qu'il doit partager cet argent (d'un montant élevé) avec ses amis lors du carnaval qui doit commencer peu après. Parmi ces amis, un personnage respecté et craint de tous répond à sa proposition : « *ça me semble parfait, mon ami. Avec l'argent gagné au jeu, on doit toujours se montrer généreux.* »

nouvel univers symbolique et leur ouvrir un ensemble d'usages qui auraient été impossibles sans elle. Elle passe par une séquence d'opérations symboliques de décolorations / colorations. La domestication a l'effet inverse des deux modes d'affectation vus précédemment : au lieu de restreindre les usages en les orientant, elle les élargit. Elle rend possible l'égalisation, donc la substitution, du fait qu'elle aligne des caractéristiques qualitatives des avoirs domestiqués sur ceux généralement employés au sein de l'univers symbolique.

La domestication repose donc sur une succession d'opérations de conversions. Il ne s'agit pas de conversions ponctuelles, au sens où une opération épuise sa propre signification (comme dans la substitution ou l'affectation), mais de conversions qui ne prennent sens qu'en relation avec d'autres conversions. L'articulation séquentielle produit ainsi une transformation qualitative des avoirs : par exemple, $A_1 \Rightarrow A_2 \Rightarrow A_3$. La séquence des conversions est suivie dans le but de transformer les marqueurs socio-économiques qui, précisément, limitent considérablement l'étendue possible des conversions des avoirs originels. Elle est donc destinée à lutter contre le défaut de transitivité de ces avoirs.

L'exemple type est celui du blanchiment de l'argent ou de sa moralisation. Prenons le cas de l'argent issu d'un trafic illicite, disons de drogue, ou celui de revenus marqués non par leur caractère illicite mais par la réprobation morale qui porte sur les activités qui les ont engendrés (prostitution) ou sur leur caractère hasardeux et les soupçons de pacte avec le diable qui vont avec (revenu tiré de la découverte d'un filon dans la mine, voir le cas de Potosi dans les écrits de Pascale Absi, 2006). Cet argent doit être « blanchi » avant de venir dans la circulation monétaire commune : autrement dit, une conversion symbolique doit avoir lieu qui abolit le marquage initial et permet aux avoirs concernés de pouvoir être fondus dans d'autres avoirs.

La logique des conversions ne peut se résumer à une substitution monétaire par exemple, ne serait-ce que par la séquence des conversions peut ne pas porter sur des formes monétaires, comme dans le cas de la cuisson de la monnaie rapportée par les hommes sur la vente du poisson qu'opèrent les femmes d'une communauté malaise décrite par Carsten (1989). La cuisson est opérée dans le but de transformer les dimensions qualitatives de la monnaie : il s'agit de lui faire perdre ses marqueurs socio-économiques originels, relatifs à un univers symbolique marchand contradictoire avec la cohésion communautaire, et de l'intégrer dans l'univers symbolique communautaire avec d'autres marqueurs socio-économiques. La forme monétaire n'est donc ici pas en cause. Si elle intervient bien dans la logique de blanchiment, elle n'est pas première : comme dans le cas de la cuisson, l'opération vise avant tout à modifier les marqueurs

socio-économiques. Le transit par des formes monétaires intermédiaires a pour fonction de délester les avoirs de ces marqueurs.

Cette domestication, folklorique pour un économiste, a son pendant dans les sociétés modernes pétries de rationalité. Reprenons le cas du dollar intégré à la circulation monétaire locale d'un pays souverain doté de sa propre monnaie. On a fait l'hypothèse que son emploi pouvait se détacher du mode d'articulation égalitaire du fait de son insertion dans un circuit socio-économique relativement étanche. On peut ici aller plus loin : comme monnaie employée de façon régulière dans les transactions monétaires internes, le dollar, qui est à l'origine un corps étranger, a dû être domestiqué et cela lui a permis de pénétrer l'univers symbolique local. Dans cette hypothèse, le dollar des Etats-Unis est *aussi* une monnaie argentine, est *aussi* une monnaie équatorienne, est *aussi* une monnaie mexicaine, etc. Mais il l'est, dans chacun de ces cas, de manière différente. C'est ainsi qu'en Equateur la domestication du dollar, après la décision de dollariser intégralement en 2000, a été largement facilitée, dans les populations indiennes, par la diffusion d'une pièce de un dollar que les Indiens se sont approprié du fait de la représentation d'une Indienne et son bébé sur le côté face (Ponsot, 2006). On peut comprendre aussi de la sorte l'existence d'euros nationaux, qui font de l'euro non seulement une monnaie supranationale (celle de douze Etats européens) mais aussi un ensemble de monnaies nationales.

CONCLUSION PROVISOIRE

La fongibilité apparaît plurielle : le modèle pur de fongibilité parfaite, permise par une combinaison efficace de convertibilité et d'indifférenciation de la monnaie, apparaît partiellement contradictoire avec un certain nombre d'observations quant aux pratiques monétaires modernes. L'existence de cloisonnements monétaires fournit un moyen de réévaluer le rôle de la concurrence entre monnaies et ouvre la voie à son analyse critique en intégrant d'autres modes d'articulation des monnaies. Un résultat de ce travail est en effet la relativisation de la concurrence en tant que procédure et en tant que comportement. La mise au jour d'autres modes d'articulation doit aider à comprendre la permanence d'une diversité d'usages monétaires, médiatisés par des formes monétaires différentes ou simplement par divers marqueurs socio-économiques. Des phénomènes comme par exemple la double circulation permanente de monnaies deviennent explicables alors qu'ils sont difficiles à comprendre lorsqu'on restreint l'analyse à une question de choix rationnels entre actifs substituables.

La conversion des avoirs monétaires apparaît comme un opérateur générique de transformation de la monnaie conçue dans un sens anthropologique. En se concentrant sur cet opérateur, on espère avoir contribué à jeter une passerelle entre une approche

sociologique telle celle de Viviana Zelizer, dans laquelle la différenciation de la monnaie par les usages est centrale, et une approche institutionnaliste dans laquelle l'accent est bien davantage mis sur la différenciation des formes monétaires.

Cette approche conduit aussi à réfuter vigoureusement les conceptions de la monnaie qui en font une abstraction impersonnelle et strictement interchangeable, autrement dit un pur chiffre appliqué à de pures quantités dénuées de dimensions qualitatives et qui, par principe, n'aurait pas de limites de conversion, la conversion étant une opération purement technique ne pouvant en orienter les usages.

De cette plongée critique dans un postulat économiste fondateur, plusieurs pistes de réflexion ultérieure peuvent être tirées.

L'existence de cloisonnements rend délicate l'interprétation d'agrégats monétaires dès lors que ceux-ci cumulent des formes monétaires imparfaitement fongibles (les cloisonnements relatifs aux avoirs monétaires sont ici hors champ).

La perception de la politique monétaire, en tant que maîtrise de l'organisation monétaire, peut être modifiée dès lors que l'on intègre dans le champ de la politique monétaire des éléments qui, jusqu'ici, en sont extérieurs car ils ne sont pas considérés comme relevant de la monnaie (bons d'achat), marginaux (monnaies sociales) ou dangereux pour la souveraineté et inacceptables hors d'une situation extraordinaire (monnaies provinciales par exemple).

Le caractère généralisé des pratiques de cloisonnement monétaire conduit à s'interroger sur leur statut et à avancer l'hypothèse selon laquelle elles ne sont pas un résidu archaïque destiné à disparaître mais une nécessité anthropologique.

BIBLIOGRAPHIE

Absi Pascale, 2006, « La part du diable. Métal et monnaie dans les mines de Potosi », Colloque « Économistes et anthropologues face à la mondialisation », CLERSE (CNRS / Université des sciences et technologies Lille 1) et Territoire et mondialisation (IRD), Lille, 16-17 mars.

Aglietta, Michel and André Orléan (dir.). 1998. La monnaie souveraine. Paris: Odile Jacob.

Blanc J., 1998, Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques. Thèse, Université Lumière Lyon 2.

Blanc, Jérôme. 2000. Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire. Paris: L'Harmattan.

Blanc J., 2006a, « Fongibilités de la monnaie », Colloque « Économistes et anthropologues face à la mondialisation », CLERSE (CNRS / Université des sciences et technologies Lille 1) et Territoire et mondialisation (IRD), Lille, 16-17 mars.

Blanc J. 2006b : « Logiques de conversions. A propos des modes d'articulation des monnaies », Atelier interdisciplinaire « La nature de la monnaie », Université Laurentienne, Sudbury (Ontario, Canada), 5-6

mai.

Blanc, Jérôme dir. 2006c. Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, rapport 2005-2006. Paris: Economica.

Blanc J. 2006d : « Karl Polanyi et les monnaies modernes : un réexamen », in G. Lazuech et P. Moulévrier, Sociologie des conduites économiques, Paris, L'Harmattan, à paraître.

Bowring, Finn. 2000. "Les SEL et les inégalités sociales." La revue du MAUSS semestrielle:15, pp. 373-82.

Boyer-Xambeu M.-T., Deleplace G. et Gillard L., 1986 : Monnaie privée et pouvoir des princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance, Paris, Editions du CNRS - Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Braudel F., 1979 : Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, tome 1, Paris, Armand Colin.

Brenta, Noemí. 2004. "Las propuestas de dolarización en América Latina : rol del FMI, EE.UU. y los think tanks en los años '90." Ciclos, XIV:27, pp. 18-48.

Carsten, Janet. 1989. "Cooking money: gender and the symbolic transformation of means of exchange in a Malay fishing community," in Money and the morality of exchange. Jonathan Parry and Maurice Bloch eds. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 117-41.

Crump T., 1981 : The Phenomenon of Money, London, Routledge and Kegan Paul.

Desmedt, Ludovic. 2006. « Généalogie d'une monnaie mondiale : aux origines du dollar », Colloque « Économistes et anthropologues face à la mondialisation », CLERSE (CNRS / Université des sciences et technologies Lille 1) et Territoire et mondialisation (IRD), Lille, 16-17 mars.

Fantacci L., 2005 : « Complementary Currencies: a Prospect on Money from a Retrospect on Premodern Practices », Financial History Review, 12 (1).

Goodhart C.A.E., 1989 : Money, information and uncertainty [1975], 2e edition, London, Macmillan.

Guérin I., 2000, Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance. Thèse. Lyon : Université Lumière Lyon 2.

Guerreau A., 1987 : « Réflexions sur les mutations monétaires en France, à la fin du Moyen Âge », in G. Depeyrot, T. Hackens, G. Moucharte (eds), Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours, Louvain-la-Neuve, Marcel Hoc.

International Monetary Fund, 1993 : « Status of the International Monetary Fund », IMF, Washington.

Kuroda, A., 2005, « Complementarity among Monies from Asian Historical Viewpoints : Nature of Currency as Viscous, Non-Uniform, and Separable Streams », International Conference « What Makes Money ? Projects of complementary currencies in past and present », Bocconi University, Milano, 22-23 novembre 2005.

Laacher, Smaïn. 2003. Les SEL. Une utopie anticapitaliste en pratique. Paris: La Dispute.

Laé J.-F. et Murard N., 1985 : L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit, Paris, Seuil.

Marques-Pereira, Jaime and Bruno Théret. 2002. "La couleur du dollar : enquête à la Havane." *Critique internationale*:17, pp. 81-103.

Marx K., 1859 : Critique de l'économie politique, in Oeuvres I, Économie I, Paris, Gallimard (La Pléïade), 1963 : 277-452.

Mélitz J., 1970, " The Polanyi School of Anthropology on Money ", *American Anthropologist*, vol. 72, n°5, pp. 1020-1040.

Mises L. von, 1985 : L'action humaine. Traité d'économie [1966], Paris, PUF (Libre échange).

Pahl J., 2000 : « Couples and their Money : Patterns of Accounting and Accountability in the Domestic Economy », Accounting, Auditing and Accountability Journal, 13 (4) : 502-517.

Parry, Jonathan and Maurice Bloch. 1989. Money and the morality of exchange. Cambridge: Cambridge University Press.

Polanyi K., 1957 (1975), " L'économie en tant que procès institutionnalisé ", in : C. Arensberg C. & K. Polanyi K. (eds), Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie. Paris : Librairie Larousse, pp. 239-260.

Polanyi K., 1968 : Primitive, Archaic and Modern Economies, Boston, Beacon Press.

Ponsot Jean-François, 2006, « Essai d'évaluation de la dimension symbolique de la dollarisation en Equateur », Colloque « Économistes et anthropologues face à la mondialisation », CLERSE (CNRS / Université des sciences et technologies Lille 1) et Territoire et mondialisation (IRD), Lille, 16-17 mars.

Salmona M., 1999 : « Anthropologie sociale et clinique des pratiques de l'argent en France », in : J.-M. Servet (dir.), Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000, Paris, Economica : 364-377.

Savas E. S., 1990 : La privatisation. Pour une société performante [1987], Paris, Nouveaux Horizons.

Servet J.-M. (dir.), 1999 : Une économie sans argent : les systèmes d'échange local, Paris, Seuil.

Servet J.-M., 2006a : « Le marché, une évidence à revisiter. Parties vivantes et en débat de La Grande Transformation », Workshop « Anthropological Approaches to 'the Economy' », Max Planck Institute for Social Anthropology, Halle / S., Germany, 21-24 June 2006.

Servet, Jean-Michel. 1978. ""Monnaie-riz" et échanges à volume égal des Diola de Basse-Casamance (Sénégal)." Cahiers Monnaie et financement:7.

Servet, Jean-Michel. 1988. "La monnaie contre l'État ou la fable du troc," in Droit et Monnaie. États et espace monétaire transnational. Philippe Kahn ed. Paris: Litec, pp. 49-62.

Servet, Jean-Michel. 1981, *Genèse des formes et pratiques monétaires*. Thèse de doctorat d'Etat sous la direction de Pierre Dockès. Lyon : Université Lumière Lyon 2. 494 p.

Servet, Jean-Michel. 1996, "La mémoire monétaire de l'Afrique... et d'ailleurs", *Economies et sociétés*. Relations économiques internationales, série P, vol. 33, n°1, pp. 87-103.

Simmel, Georg. 1900 (1987). Philosophie de l'argent. Paris: PUF.

Singh, Supriya. 1997. Marriage Money. The Social Shaping of Money in Marriage and Banking. London: Allen and Unwin.

Thaler R. H., 1991 : Quasi Rational Economics, New York, Russel Sage Foundation.

Théret, Bruno ed. 2006. La monnaie dévoilée par ses crises. Crises monétaire d'hier et d'aujourd'hui. Paris: Editions de l'EHESS.

Théret, Bruno. 2006. "La monnaie à la lumière de ses crises. Introduction à la Monnaie dévoilée par ses crises," in La monnaie dévoilée par ses crises. Bruno Théret ed. Paris: Editions de l'EHESS.

Weber F., 2004 : « Séparation des scènes sociales et pratiques ordinaires du calcul économique », Premier Congrès national de sociologie de l'Association française de sociologie (RTF « Sociologie économique »), Université Paris XIII Villetaneuse / Association française de sociologie, 24-27 février.

Wray R. L., 1990 : Money and Credit in Capitalist Economies. The Endogenous Money Approach, Aldershot, Edward Elgar.

Zelizer V., 1985 : Pricing the priceless child : the changing social value of children, New York, Basic Books.

Zelizer, Viviana. 1994. The Social Meaning of Money. New York: Basic Books. Trad. La signification sociale de l'argent, Paris : Seuil, 2005.